



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **33**

- représentés : **8**

TOTAL 41

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents :

| | | |
|---|--|---|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire - | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire - | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire - | - - - |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire - | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe | M. Claudio FAZIO, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire - | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe - | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> - Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe | <i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire - | - M. Martial HELLER, Adjoint | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - - | - Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. - | <i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe |
| | | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe |

Membres représentés :

| | |
|------------------------------|--|
| M. Laurent FURST | ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT |
| Mme Laurence HOMMEL | ayant donné procuration à M. Bruno EYDER |
| M. Fabien SCHMITT | ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ |
| Mme Sylvia FENGER HOFFMANN | ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY |
| Mme Marianne WEHR | ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE |
| Mme Solène HOEHN | ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET |
| Mme Christelle WAGNER-TONNER | ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF |
| Mme Marie-Bernadette PIETTRE | ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER |

Membres excusés :

| |
|---|
| M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM |
| M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM |
| M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG |

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

| |
|--|
| M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG |
|--|

OBJET : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – COMMUNE D’ALTORF – RUE ARTHUR RIMBAUD ET PLACE SAINT-CYRIAQUE : CONVENTION DE GESTION

N° 23-65

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 définissant la politique de la Communauté de Communes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

VU sa délibération N° 22-65 du 30 juin 2022 adoptant la stratégie de déracordement des eaux pluviales du réseau d’assainissement d’espaces publics ;

VU l’arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d’assainissement collectif, modifié par arrêté préfectoral du 31 juillet 2020 ;

VU l’arrêté du 30 novembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin Meuse ;

VU le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté du 24 janvier 2020 ;

VU la note de doctrine relative à la gestion des eaux pluviales en Région Grand Est de février 2020 ;

VU le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche-Mossig, approuvé par le Comité Syndical du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig par délibération N° 2021-133-PETR en date du 8 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que deux sites qui s’inscrivent dans le cadre de la stratégie de déracordement des eaux pluviales du réseau d’assainissement d’espaces publics, issue de la délibération N° 22-65 du 30 juin 2022 susvisée, ont été identifiés à ALTORF, au niveau de la rue Arthur Rimbaud et de la place Saint Cyriaque ;

VU le projet y relatif ;

CONSIDERANT qu’en ce qui concerne la création de noues, la Commune garde à sa charge l’entretien de la partie superficielle, dans le cadre des préconisations édictées par la Communauté de Communes, conformément à sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 ;

VU ainsi le projet de convention y afférent, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 29 juin 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 1^{er} juin 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

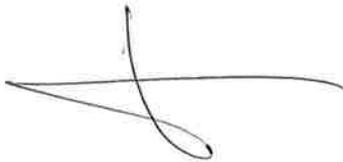
la convention relative à la définition des modalités de financement et d’entretien des aménagements liés à la gestion des eaux pluviales urbaines au niveau de la rue Arthur Rimbaud et de la place Saint-Cyriaque à ALTORF, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

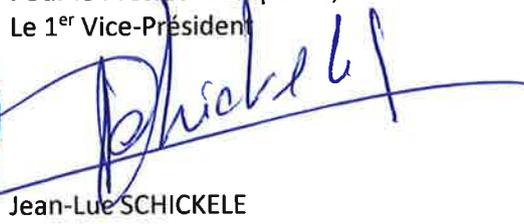
Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président



Jean-Luc SCHICKELE

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
- publication sur le site internet le : 30 juin 2023

Acte à classer**DE-23-65**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T11-47-27.00 (MI246071165)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230629-DE-23-65-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - COMMUNE D'ALTORF
- RUE ARTHUR RIMBAUD ET PLACE SAINT-CYRIL
DE GESTION

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [23-65 GEPU-ALTORF-RUE ARTHUR RIMABUD ET PLACE ST CYRIAQUE-CONVENTION DE GESTION.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 11:47

Par **SEGUIN Muriel**

Transmis

Date 30/06/23 à 11:47

Par **SEGUIN Muriel**

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 11:55